



Déclinaison régionale de la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif

signée par

Le préfet de la région Midi –Pyrénées

Le recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités.

Les services déconcentrés de l'Etat concernés par cette convention sont :

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

La direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

La direction régionale à l'action culturelle,

La direction régionale de l'agriculture et des forêts

La direction régionale à la recherche, à l'industrie et à la technologie

Préambule

En Midi-Pyrénées, comme au niveau national, la population ne cesse d'augmenter, la part des femmes reste stable, à 51,5% fin 2005 soit 1 410 000 midi-pyrénéennes.

Leur taux d'activité est en constante augmentation passant de 64,6% en 1999 à 67% en 2005. Au 1^{er} janvier 2007, 44,1% des effectifs salariés ASSEDIC étaient des femmes, avec toujours une sur-représentation dans les secteurs des services (55,5%) et des commerces (48,6%) et une sous-représentation dans ceux de l'industrie (27,5%) et de la construction (10%), ces pourcentages incluant les employées de ces secteurs.

Les femmes sont majoritaires chez les demandeurs d'emploi. Elles représentent au 31 décembre 2007 :

- 51,3% des demandeurs d'emploi de notre région,
- 52,9% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et
- 56,5% des demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans.

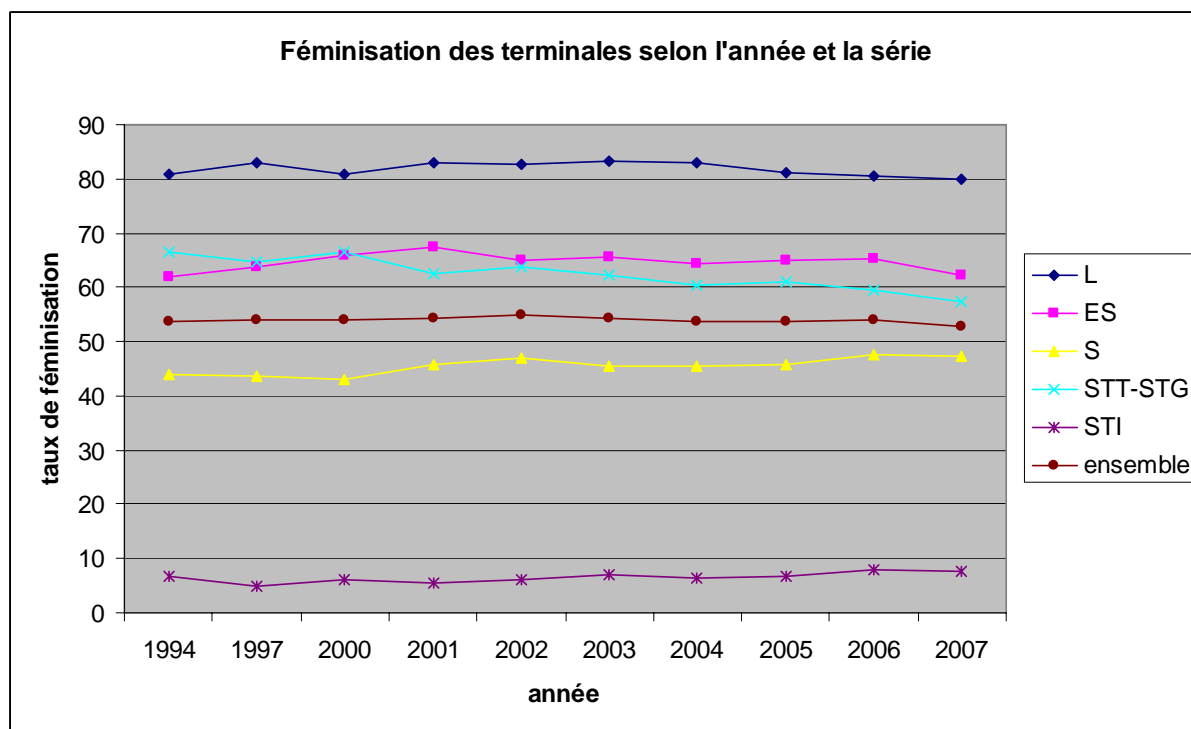
Elles ne sont pas pour autant dépourvues d'expérience et la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) leur permet d'en obtenir la reconnaissance. En 2006, 67 % des dossiers de demande de VAE ont été déposés par des femmes.

Les chiffres de l'académie de Toulouse (données du tableau bord académique égalité filles /garçons)

Comme dans la plupart des autres pays développés, les filles réussissent mieux leurs études, quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou discipline considérée. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à posséder le baccalauréat, elles mènent des études plus longues et elles sont plus diplômées du supérieur. Au niveau de l'académie de Toulouse, les filles représentent 54,9% des effectifs de seconde. Elles sont 68% à aller vers l'enseignement général- 57% pour les garçons

Dans les années 1990, les effectifs des étudiantes ont continué à progresser deux fois plus vite que ceux des garçons et les filles sont depuis 1999 aussi nombreuses que leurs homologues masculins en troisième cycle.

Malgré cette forte dynamique des filles, leur présence reste différente selon les filières de l'enseignement. Elles sont en particulier nettement moins présentes en Sciences.



En 2002, une déclinaison régionale de la convention de 2000 a été signée. Cette convention qui vient aujourd'hui à terme a permis d'encadrer et de pérenniser les actions en faveur de l'égalité au niveau de l'académie de Toulouse. Un bilan de cette convention a été réalisé et est disponible en ligne sur le site de la mission égalité du rectorat de l'académie de Toulouse. Le réseau de partenaires fonctionnant autour de la mission académique pour l'égalité filles/garçons a conduit à la mise en place de nombreuses actions dont la richesse et l'inventivité sont reconnues par tous et toutes. Des augmentations sensibles du nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques témoignent de la nécessité de suivre cet effort si l'on veut atteindre l'objectif ambitieux d'une augmentation de 20% du nombre de filles en terminale S, STI et STL d'ici 2010 (BO n°3, 18 janvier 2007).

La présente convention se veut un outil pratique de l'égalité à l'école.

Réaffirmant les principes de mixité et d'égalité entre les sexes comme fondateurs du système éducatif, conformément à l'article L.121-1 du Code de l'éducation tel que modifié par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ;

Réaffirmant également la volonté d'une action menée dès les classes de maternelle jusque dans celles de l'enseignement supérieur et de la recherche, engageant l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif ;

Réaffirmant, en outre, la nécessité de combiner la mise en oeuvre d'une approche intégrée de l'égalité, se traduisant par la prise en compte de la dimension sexuée dans l'ensemble de la démarche éducative, avec la mise en place de mesures spécifiques en direction des filles ;

Dans cette conception l'égalité ne peut se concevoir que comme une égalité réelle, qui vise à interroger la division sexuelle du travail, le partage à égalité des tâches domestiques, des tâches éducatives et du soin.

La politique éducative doit réaliser un travail en profondeur sur les contenus pratiques de classe en utilisant les fruits des recherches universitaires sur le genre dans diverses disciplines.

Des fiches actions sont jointes à la présente convention ainsi qu'un calendrier.

Les parties conviennent ce que suit :

1. Faire de l'école le lieu où s'apprend l'égalité des sexes

L'action menée en matière d'orientation ne peut porter ses fruits que si d'autres leviers sont activés en amont. Développer la réflexion des jeunes, tout au long de leur scolarité, sur la place des femmes et des hommes dans la société, constitue une condition essentielle pour amener, filles et garçons, à élargir leurs horizons professionnels.

Au delà, cette réflexion vise à transmettre une culture de l'égalité à celles et ceux qui construiront la société de demain. Il s'agit de promouvoir dans le cadre du système éducatif, l'égalité entre les sexes, et ainsi de faire évoluer la société dans son ensemble. Cet apprentissage de l'égalité, basé sur le respect de l'autre sexe, implique notamment la mise en oeuvre d'actions de prévention des comportements et violences sexistes.

En ce sens les parties s'engagent à coordonner leurs actions pour :

1.1 Valoriser des outils pédagogiques déjà existant à destination des écoles primaires, collèges, lycées généraux et professionnels de l'académie et construction d'outils si nécessaire.

1.2 Constituer avec les partenaires concernés en y associant mairies, conseils généraux, conseil régional d'un prix pour l'égalité sur les manuels scolaires. Ces actions visent à inciter les professionnels de l'édition à renforcer la place des femmes dans les manuels scolaires et à écarter tout stéréotype sexiste de ces supports pédagogiques.

1.3 Promouvoir auprès des établissements scolaires des concours Olympes de la parole, Prix de la vocation scientifique et technique des filles, Prix Irène Joliot Curie.

1.4 Développer du partenariat avec les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté), (sur Toulouse, cf. : fiche méthodologique <http://www.ac-toulouse.fr/web/3062-politique-et-dispositifs-academiques.php>) et activation de la réflexion par les CESC sur la notion du rapport à l'autre et de la domination entre filles et garçons. L'attribution de crédits à des projets menés dans le cadre des CESC sera soumise à prise en compte du critère de l'égalité filles/garçons

1.5 Elaborer un document de communication sur les violences sexistes et permettre une prise de conscience des jeunes. Violences sexistes, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, bizutage.

1.6 Intensifier la prévention des grossesses précoces par des actions auprès des filles et des garçons autour de la contraception.

1.7 Sensibiliser les jeunes élu-e-s du Conseil Académique de la Vie Lycéenne à l'égalité filles/garçons.

1.8 Développer des clubs scientifiques CNRS jeunes dont l'un des objectifs sera de mettre en contact les lycéennes et lycéens avec des femmes scientifiques.

2. Sensibiliser toutes les actrices et tous les acteurs de l'orientation à l'égalité filles/garçons

Les différents objectifs de la présente Convention impliquent une formation à l'égalité des membres du système éducatif, tout autant pour la mise en oeuvre d'une éducation à l'égalité que pour une meilleure prise en compte de la mixité dans l'exercice quotidien de leur métier. Favoriser l'égalité entre les sexes doit ainsi constituer un objectif transversal de l'action éducative, aussi bien à titre individuel qu'à titre collectif dans le cadre des projets d'établissements.

En ce sens, les parties s'engagent à :

2.1 Généraliser la formation à l'égalité des membres du système éducatif dans le cadre de leur formation initiale et continue ; par la formation obligatoire (pour tous les acteurs et actrices de l'éducation nationale, y compris dans l'enseignement agricole, technologique, industriel...), comptant 10% du temps de formation à l'égalité filles/garçons

2.2 Nommer au sein des départements des correspondants égalité chefs d'établissement ou IEN. Constituer une équipe, avec un IEN ou un chef d'établissement, la déléguée départementale aux droits des femmes, un membre du Service Public de l'Emploi, les associations expertes en charge de la coordination des actions sur les départements de l'académie.

2.3 Mettre à jour les pages « égalité » du site du rectorat
http://www.ac-toulouse.fr/html/4615_2034.php

2.4 Mettre en place des actions de coopération avec le monde professionnel, afin de développer et valoriser la place et le rôle des femmes dans les secteurs scientifiques et techniques.

2.5 Sensibiliser et former les acteurs-trices de l'orientation professionnelle aux concepts de rapports sociaux femmes/hommes – MGI, GRETA,... Valoriser les outils utilisés par la mission académique égalité filles/garçons et les adapter à d'autres partenaires.

2.6 Développer l'usage de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres au sein de tous les services de l'académie de Toulouse.

3. Donner aux filles et aux garçons une égale ambition scolaire

En ce qui concerne l'enseignement scolaire, cette action vise d'abord à améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi. L'orientation des filles et des garçons est trop souvent le reflet de déterminismes qui restreignent leurs parcours. En particulier, les filles hésitent encore à s'engager dans des études scientifiques et techniques. L'objectif ambitieux d'une augmentation de 20 % des filles dans les terminales S, STI et STL d'ici à 2010, retenu comme indicateur de performance dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, demande que chaque établissement identifie ses marges de progrès et ses moyens d'action et les intègre dans le volet "orientation" de son projet d'établissement. Il convient à la fois de sensibiliser tous les acteurs et actrices de l'orientation à cette donnée, notamment en tenant à jour des données statistiques sexuées au niveau académique comme au niveau local, et de mener auprès des élèves une information ouverte sur la diversité des champs professionnels en se gardant de tout stéréotype.

En ce sens, les parties s'engagent à :

3.1 Analyser l'orientation comparée des filles et des garçons en identifiant les mesures mises en œuvre pour assurer, le cas échéant, un rééquilibrage dans le cadre des rapports annuels des établissements d'enseignement et de recherche. Un guide sera proposé aux établissements de l'académie pour la réalisation de cette analyse.

3.2 Intégrer la problématique de l'égalité entre les sexes dans les documents d'aide à l'orientation et à la réorientation. Réalisation d'une mallette Egalité destinée à tous les établissements du second degré de l'académie, la MGI et le DAFCO.

3.3 Elaborer un « vademecum de l'égalité » à usage des acteurs et actrices de l'égalité (attitudes stéréotypées lors des conseils de classe, attention concernant l'échec scolaire des filles...)

3.4 Réaliser des actions d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience, en valorisant le concept de la « formation tout au long de la vie », statistiques par sexe sur l'insertion professionnelle par le suivi du parcours (DAVA, CIBC,...)

3.5 Renforcer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les conventions de coopération avec les branches professionnelles ayant déjà signé des conventions avec l'académie de Toulouse.

3.6 Réaliser une enquête sexuée sur les places d'internat pour les élèves des sections S, STI, STL des lycées, ainsi que pour les élèves des classes préparatoires et les étudiant-e-s des universités.

3.7 Développer des actions et des outils de communication (plaquettes, cédéroms, colloques, expositions, journées portes ouvertes...), promouvoir les expériences de collaboration avec les établissements supérieurs et les collèges/lycées. Promouvoir les recherches sur l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche.

3.8 Constituer un annuaire de cheffes d'entreprise, directrices de laboratoire, cheffes de chantier, scientifiques, ingénieures, afin de développer et valoriser le rôle et la place des femmes dans les filières scientifiques et techniques.

4. Mise en œuvre de la présente déclinaison régionale

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de cette convention sont assurés par un *Comité régional de pilotage de la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif*.

Le comité est composé d'au moins deux représentant-e-s de chaque ministère signataire. La présidence est assurée par un-e représentant-e du ministère en charge de l'éducation nationale et la vice-présidence est confiée à la cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité seront associés le réseau des chargé-e-s de mission universitaires et du réseau parité dans les organismes de recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le réseau des correspondant-e-s égalité du ministère chargé de l'agriculture, et des ministères en charge de l'emploi, de la justice, de l'équipement et de la culture, des représentant-e-s de tous les services du rectorat, des délégations régionales signataires de la présente convention, des collectivités territoriales, des associations de luttres contre les violences faites aux femmes, des associations de promotion des filières scientifiques et techniques, d'associations agréées par l'éducation nationale ayant une expertise de terrain sur les droits des femmes et d'expert-e-s universitaires sur la question du genre et des politiques sociales

La mise en œuvre est assurée par des groupes techniques de spécialistes chargés de faire des propositions et de suivre les actions.

Au niveau régional, des fonds structurels européens peuvent être mobilisés pour financer les actions engagées pour la promotion de l'égalité dans le système éducatif.

Enfin, une évaluation de l'action de chaque direction régionale ainsi qu'un bilan seront établis à mi-parcours, soit avant la fin de l'année 2010.

5. Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de cinq années et pourra être prorogée par voie d'avenant.

Fait en 2 exemplaires originaux à Toulouse, le 3 avril 2008

FICHE ACTION 1.1

Intitulé de l'action : 50 ACTIVITES POUR L'EGALITE FILLES/GARCONS

1.1 Valorisation des outils pédagogiques déjà existant à destination des écoles primaires, collèges, lycées généraux et professionnels de l'académie et construction d'outils si nécessaire.

Public :

- Enseignant-e-s du 1^{er} degré
- Animateurs, animatrices de centres de loisirs associés à l'école

Description:

Animations pédagogiques autour des 50 fiches d'activités reprenant tous les domaines d'apprentissage, de l'école primaire, revisités avec les lunettes de l'Egalité filles/garçons. (Ouvrage de la collection « 50 activités » du CRDP)

Constitution de mallettes « Egalité Filles /Garçons » pour les CDDP et/ou circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale de l'Académie de Toulouse

Partenaires

Conseil Régional – Conseil Général 81 - Inspection d'Académie du Tarn – CDDP du Tarn
Mission académique Egalité Filles / Garçons

Pilote

Mission académique Egalité Filles / Garçons

Durée

Renouvelable tous les ans pour la durée de la convention

Objectifs:

L'égalité entre les filles et les garçons est freinée aussi par les représentations que les enfants ont d'eux-mêmes et de l'autre sexe.

La construction des modèles commence dès l'enfance. Il est très important de commencer, dès l'école primaire à prendre conscience des différences mais dans le respect de l'autre sans hiérarchisations des valeurs féminines ou masculines.

Sans ce travail préalable et conjoint avec les enseignant-e-s, les parents d'élèves et tout le personnel éducatif, la mixité et l'égalité se construisent beaucoup plus lentement et de manière beaucoup plus difficile.

Donner aux enseignant-e-s, aux animateurs et animatrices des outils pour mettre en œuvre la réflexion sur l'égalité hommes – femmes.

Evaluation

Prise en compte dans les formations de circonscription d'IEN de l'égalité filles/garçons à l'école.

FICHE ACTION 1.3

Intitulé de l'action : CONCOURS	
1.3 Promotion auprès des établissements scolaires des concours Olympes de la parole, Prix de la vocation scientifique et technique des filles, Prix Irène Joliot Curie.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Ecoliers-ères, collégien-ne-s, lycéen-nes, étudiantes</p> <p><u>Description:</u></p> <p>Information auprès des établissements de l'académie par les services du rectorat</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>Délégation régionale aux droits des femmes AFFDU</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Délégation régionale aux droits des femmes Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Toute la durée de la présente convention</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Faire connaître tous les prix qui assurent la promotion de l'égalité.</p> <p>Faire connaître tous les prix qui assurent la promotion des filles dans les filières scientifiques et techniques.</p> <p><u>Evaluation :</u></p> <p>Augmentation du taux de participantes aux concours.</p>

FICHE ACTION 1.4

Intitulé de l'action : CESC

1.4 Développement du partenariat avec les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté), (sur Toulouse, cf. : fiche méthodologique <http://www.ac-toulouse.fr/web/3062-politique-et-dispositifs-academiques.php>) et activation de la réflexion par les CESC sur la notion du rapport à l'autre et de la domination entre filles et garçons. L'attribution de crédits à des projets menés dans le cadre des CESC sera soumise à prise en compte du critère de l'égalité filles/garçons.

Public :

collégien-ne-s, lycéen-nes

Description :

Mettre en œuvre des groupes de réflexion sur les notions d'altérité, d'égalité, d'équité.

Les partenaires :

Fédérations de parents d'élèves
Union Régionale des Centres.
d'Information sur les Droits des Femmes
et des Familles.
Assistante sociale rectorat.

Pilotage :

Mission académique égalité
filles/garçons

Durée :

Démarrage à la rentrée 2009

Objectifs:

Faire apparaître la thématique de l'égalité filles/garçons dans tous les CESC de l'académie.

Evaluation :

Diminution des actes de violence sexiste

FICHE ACTION 1.5

Intitulé de l'action : VIOLENCES SEXISTES

1.5 Elaboration d'un document de communication sur les violences sexistes et permettre une prise de conscience des jeunes. Violences sexistes, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, bizutage.

Public :

Collégiens et collégiennes de classe de 4^{ème} et 3^{ème}

Description :

Réalisation d'un document destiné aux enseignant-e-s.

Réalisation d'un document destiné aux élèves.

Les partenaires :

Genre & éducation

AROEVEN

APIAF

Du côté des femmes

Union Régionale des Centres
d'Information sur les Droits des Femmes
et des Familles

Mission académique égalité

filles/garçons

Assistante sociale conseillère technique

Pilotage :

Mission académique égalité

filles/garçons

Durée :

Année scolaire 2008/2009

Objectifs:

Rendre visibles les violences sexistes en collège : les nommer pour mieux les combattre.

Evaluation :

Meilleure prise en compte des victimes

FICHE ACTION 1.6

Intitulé de l'action : PREVENTION DES GROSSESSES PRECOCES

1.6 Intensification de la prévention des grossesses précoces par des actions auprès des filles et des garçons autour de la contraception.

Public :

Collégiennes, collégiens, lycéennes, lycéens

Description:

Mise en place de module avec les partenaires

Les partenaires :

Centres d'orthogénie et centre de planification familiale.
Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
Assistante sociale conseillère technique.
Infirmier conseiller technique du recteur.
Mission académique égalité filles/garçons.

Pilotage :

Infirmier conseiller technique du recteur

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Développer les sujets éducation affective et sexuelle au sein des CESC.

Travailler la notion de parentalité dès la classe de 3^{ème}.

Faciliter l'accès dans les EPLE à la contraception et notamment à la contraception d'urgence.

Créer des liens avec les partenaires centres d'orthogénie et centre de planification familiale.

Evaluation :

Diminution du nombre d'IVG

FICHE ACTION 1.7

Intitulé de l'action : CAVL	
1.7 Sensibilisation les jeunes élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne à l'égalité filles/garçons.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Lycéennes, lycéens</p> <p><u>Description:</u></p> <p>Présentation des concepts de rapports sociaux femmes /hommes et des politiques sociales nationales et européennes.</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>AROEVEN DAVL Mission académique égalité filles/garçons Assistante sociale conseillère technique</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>DAVL</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Une intervention par an, puis suivi des projets du CAVL</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Faire prendre en compte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux du CAVL.</p> <p><u>Evaluation :</u></p> <p>Réalisation de documents de communication auprès des élèves</p>

FICHE ACTION 2.1.2

Intitulé de l'action : INFORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS ET DES ACTRICES DE L'ORIENTATION DANS LA FORMATION CONTINUE

2.1 Généralisation de la formation à l'égalité des membres du système éducatif dans le cadre de leur formation initiale et continue.

Public :

Professeurs de maths des collèges
IA, IA-IPR, IEN
Acteurs de l'orientation

Description:

Sessions d'information/sensibilisation en formation initiale et continue, à partir de témoignages d'ingénieur-e-s de chercheur-e-s de formations et métiers divers, sur leurs motivations initiales, leur cursus de formation et l'exercice de leur métier au quotidien, l'équilibre de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Présenter également les outils URISMIP et CNISF utilisés par les intervenants lors des témoignages (guide de l'ingénieur témoin et supports documentaires métiers et formations à ces métiers).

Les partenaires :

Mission académique égalité
filles/garçons
URISMIP
SAFCO
Genre et éducation-IUFM

Pilotage :

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Faire disparaître les préjugés sur :

- l'image encore très masculine des métiers scientifiques et techniques
- la difficulté des études scientifiques et techniques
- la place des maths dans ces études
- le coût des études
- les débouchés à l'issue des études
- les évolutions de carrière et les niveaux de rémunération par rapport à d'autres métiers

Mettre en évidence l'importance de développer la curiosité scientifique dès l'école primaire, afin de susciter l'intérêt des collégien-ne-s et des lycéen-ne-s pour les matières scientifiques et de susciter le plus tôt possible chez eux des vocations pour les métiers de la science et de la technologie, notamment, face aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de demain.

Evaluation :

Augmentation du nombre de filles vers des filières choisies sans préjugés.

FICHE ACTION 2.2

Intitulé de l'action : CORRESPONDANT-E-S EGALITE

2..2 Nomination au sein des départements des correspondants égalité au sein de tous les établissements.

Public :

Description :

Les partenaires :

Délégations départementales aux droits des femmes
Mission académique égalité filles/garçons
Inspections académiques
SPE
Associations expertes
Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Pilotage :

Délégations départementales aux droits des femmes

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Constituer une équipe composée d'un-e IEN ou chef -fe d'établissement, de la déléguée départementale aux droits des femmes, d'un membre du Service Public de l'Emploi, associations expertes en charge de la coordination des actions sur les départements de l'académie.

Evaluation

Production d'un bilan annuel des actions.

FICHE ACTION 2.3

Intitulé de l'action : PAGES EGALITE FILLES/GARCONS	
2.3 Mise à jour les pages « égalité » du site du rectorat http://www.ac-toulouse.fr/html/4615_2034_.php	
<p><u>Public :</u></p> <p>Tout public, parents, élèves, enseignant-e-s, étudiant-e-s, chercheur-e-s</p> <p><u>Description :</u></p> <p>Faire des pages du site de l'académie de Toulouse consacrées à l'égalité un outil efficace de communication et de contribution pédagogiques.</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Durée de la convention</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Actualiser les données et informations présentes sur le site de l'académie.</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Régularité des mises à jour.</p>

FICHE ACTION 2.4

Intitulé de l'action : EGALITE PROFESSIONNELLE	
2.4 Mettre en place des actions de coopération avec le monde professionnel, afin de développer et valoriser la place et le rôle des femmes dans les secteurs scientifiques et techniques.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Elèves du cycle 3 de l'école élémentaire jusqu'au lycée général professionnel ou technologique</p> <p><u>Description:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations tous les deux ans d'une opération « Osez ! les filles »- Poursuite du module « Education à l'orientation une question de genre » <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>DAFPIC IUT de l'académie URISMIP Branches professionnelles Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Durée de la convention</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Valoriser la place des femmes dans les filières scientifiques et techniques.</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Augmentation de + 20% de filles vers des filières S, STL, STI ainsi que dans les options MPI, ISI.</p>

FICHE ACTION 2.5

Intitulé de l'action : ORIENTATION/RE ORIENTATION

2.5 Formation de sensibilisation auprès des nouveaux acteurs-trices de l'orientation professionnelle.

Public :

Nouveaux –elles acteurs-trices de l'orientation professionnelle.

Description:

Intervention de la mission académique au cours de regroupement des coordonnateurs –trices de la MGI.

Intervention auprès des conseillers-ères en insertion, mission locales,....et tous les acteurs-trices de la formation professionnelle. GRETA, personnels d'orientation

Valorisation des outils pour l'adaptation à d'autres partenaires

Les partenaires :

MGI-SAIO
ONISEP Midi Pyrénées
GRETA
Mission académique égalité filles/garçons

Pilotage :

Mission académique égalité filles/garçons

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Elaborer des modules de formation de formateurs –trices sur l'égalité femmes/hommes.

Illustrer le potentiel de ressources que peut représenter la mission académique égalité entre les filles et les garçons pour les formateurs-trices en insertion professionnelle.

Evaluation

Intégration des concepts d'égalité femmes/hommes dans les formations proposées par ces services.

FICHE ACTION 2.6

Intitulé de l'action : FEMINISATION DES DOCUMENTS DU RECTORAT

2.6 Engagement du rectorat d'académie à développer l'usage de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres

(en référence au guide élaboré par l'Institut national de la langue française du Centre National de la Recherche Scientifique.: « *Femme, j'écris ton nom* », *guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, de BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWKA Nicole, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut national de la langue française, Paris, La Documentation française, 1999,124 p. (Limoges)).

Public :

Tout le personnel du rectorat

Description:

Compilation des documents et proposition de féminisations aux différents services

Les partenaires :

Tous les services du rectorat
Mission académique égalité filles/garçons

Pilotage :

Mission académique égalité filles/garçons

Durée :

Année scolaire 2010/2011

Objectifs:

Féminiser tous les documents administratifs émanant des services du rectorat d'académie.

Evaluation

Réalisation de l'objectif

FICHE ACTION 3.1

Intitulé de l'action : ENQUETES STATISTIQUES

3.1 Analyse de l'orientation comparée des filles et des garçons identifiant les mesures mises en œuvre pour assurer, le cas échéant, un rééquilibrage dans le cadre des rapports annuels des établissements.

Un guide sera proposé aux établissements de l'académie pour la réalisation de cette analyse.

Public :

Encadrement collèges et lycées

Description :

Etudes des marges de progrès pour chaque établissement

Les partenaires :

Mission académique égalité filles/garçons
Master 2 pro "Sociologie Appliquée à la Gestion Locale"
Master 2 pro « genre et politiques sociales »
D2P

Pilotage :

Mission académique égalité filles/garçons

Durée :

Constitution des tableaux de bord 2008/2009
Réalisation durée de la convention

Objectifs:

Etudes de résultats de suivi de cohorte.

Préconisation pour atténuer les différences filles/garçons.

Constitution d'un outil type tableau de bord pour les établissements du second degré de l'académie.

Evaluation

Rééquilibrage des effectifs dans les filières scientifiques et techniques.

FICHE ACTION 3.2

Intitulé de l'action : MALLETTE EGALITE

3.2 Intégration la problématique de l'égalité entre les sexes dans les documents d'aide à l'orientation et à la réorientation...

Public :

Personnes en recherche d'orientation ou de réorientation

Description :

Réalisation d'une mallette Egalité destinée à tous les établissements du second degré de l'académie, la MGI, les GRETA, la DAFCO...

Les partenaires :

MGI, GRETA, DAFCO, CIDF, ONISEP
Midi Pyrénées
Mission académique égalité
filles/garçons

Pilotage :

Mission académique égalité
filles/garçons

Durée :

Année scolaire 2010/2011

Objectifs:

Mutualiser les outils existants.

Evaluation :

FICHE ACTION 3.3

Intitulé de l'action : VADEMECUM EGALITE	
3.3 Elaboration d'un « vademecum de l'égalité » à usage des acteurs et actrices de l'égalité.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Enseignant-e-s en école, collège et lycée</p> <p><u>Description:</u></p> <p>Lister les attitudes stéréotypées récurrentes dans les pratiques pédagogiques.</p> <p>Eveiller l'attention par rapport à l'échec scolaire des filles.</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>Genre et éducation Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Genre et éducation -IUFM</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Année scolaire 2009/2010</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Donner aux enseignant-es des outils efficaces pour combattre les stéréotypes dans leurs pratiques professionnelles.</p> <p><u>Evaluation :</u></p> <p>Abandon des attitudes stéréotypées récurrentes dans les pratiques pédagogiques.</p>

FICHE ACTION 3.4

Intitulé de l'action : VAE	
3.4 Réalisation d'actions d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Personnel du rectorat, personne faisant appel à la DAVA</p> <p><u>Description:</u></p> <p>Valorisation de la « formation tout au long de la vie »</p> <p>Elaboration de statistiques par sexe sur l'insertion professionnelle par le suivi du parcours.(DAVA,CIBC,...)</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>DAVA CIDF Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Année scolaire 2010 /2011</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Informer les personnels de l'académie des possibilités de VAE conformément aux objectifs d'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes dans la programmation FSE 2007/2013.</p> <p><u>Evaluation</u></p>

FICHE ACTION 3.5

Intitulé de l'action : EGALITE PROFESSIONNELLE

3.5 Renforcement la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les conventions de coopération avec les branches professionnelles ayant déjà signé des conventions avec l'académie de Toulouse.

Public :

Les branches professionnelles

Description:

Constitution de fiche actions spécifiques égalité filles/garçons

Les partenaires :

Mission académique égalité filles/garçons
URISMIP
DAFPIC Cellule éducation économie

Pilotage :

DAFPIC Cellule éducation économie

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Avoir une démarche cohérente avec les partenaires.

Evaluation :

Réalisation des fiches actions spécifiques égalité femmes/hommes avec les branches professionnelles

FICHE ACTION 3.6

Intitulé de l'action : INTERNATS	
3.6 Donner aux filles une véritable égalité des chances au regard des conditions matérielles d'études.	
<p><u>Public :</u></p> <p><u>Description:</u></p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>Lycées disposant d'un internat Collectivités territoriales CROUS Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Enquête 2008/ 2009 Mise en œuvre avec la région à définir</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Réalisation d'une enquête sexuée sur les places d'internat pour les élèves des sections S, STI, STL des lycées, ainsi que pour les élèves des classes préparatoires et les étudiant-e-s des universités.</p> <p>Mise en œuvre avec la région à définir.</p> <p><u>Evaluation :</u></p> <p>Augmentation du nombre de place pour les filles dans les internats et les cités universitaires.</p>

FICHE ACTION 3.7

Intitulé de l'action : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE

3.7 Développer des actions et des outils de communication (plaquettes, cédéroms, colloques, expositions, journées portes ouvertes...), promouvoir les expériences de collaboration avec les établissements supérieur et les collèges/lycées. Promouvoir les recherches sur l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Public :

Parents, élèves, enseignant-e-s

Description:

Elaboration ou valorisation d'outils

Les partenaires :

Mission académique égalité
filles/garçons
Femmes et sciences
Femmes et Math
Associations de promotion des filières
scientifiques et techniques
URISMIP
Mission égalité IUT Paul Sabatier
Genre et éducation- IUFM
Pôle Simone Sagesse CERTOP- CNRS

Pilotage :

Genre et Education-IUFM

Durée :

Durée de la convention

Objectifs:

Organiser des partenariats pérennes
comme c'est déjà le cas entre les
collèges Ambition Réussite et l'IUT Paul
Sabatier.

Contribuer à une réelle prise en compte
de l'égalité femmes/hommes dans le
supérieur et la recherche.

Evaluation :

Création d'un service de l'égalité au
niveau du PRES toulousain

FICHE ACTION 3.8

Intitulé de l'action : ANNUAIRE	
3.8 Constitution d'un annuaire de cheffes d'entreprise, directrices de laboratoire, cheffes de chantier, scientifiques, ingénieures, afin de développer et valoriser le rôle et la place des femmes dans les filières scientifiques et techniques.	
<p><u>Public :</u></p> <p>Elèves, parents, enseignant-e-s</p> <p><u>Description:</u></p> <p>Outils de mise en relation des partenaires</p> <p><u>Les partenaires :</u></p> <p>Tous-tes les membres du comité de pilotage Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Pilotage :</u></p> <p>Mission académique égalité filles/garçons</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Année scolaire 2008/2009</p>	<p><u>Objectifs:</u></p> <p>Elaborer un annuaire en ligne des actrice-s de l'égalité en Midi Pyrénées.</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Réalisation de l'objectif</p>

FICHE ACTION N.N

Intitulé de l'action :	
N.N.	
<u>Public :</u>	<u>Objectifs:</u>
<u>Description, déroulement et moyens :</u> <u>Public :</u>	
<u>Description, déroulement et moyens :</u> <u>Les partenaires :</u>	
Mission académique égalité filles/garçons	
<u>Pilotage :</u>	<u>Evaluation</u>
<u>Durée :</u>	
Durée de la convention	